

non admis.

~~Marchais~~ ~~J. Bailliet~~ ~~St. Martin~~  
~~Pierrot~~ ~~J. N. N.~~ ~~Maneau~~ ~~Chadommes~~  
~~Arthur Bouter~~ ~~Kancher~~ ~~H. P.~~  
~~Stabine~~ ~~Lorin~~ ~~Morevaux~~ ~~Langue~~  
~~Foufite~~ ~~Faulleux~~ ~~Marchais~~

## Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront le 12 mai 1935, à 9 heures, à la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances.

### Ordre du jour

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire et des adjoints
3. Nomination des Commissions
4. Nomination des délégués au Bureau de Bienfaisance
5. Nomination des délégués à la Commission de chômage

Rezé, le 7 mai 1935

Le Maire

*[Signature]*

## Conseil Municipal

### Seance du 12 mai 1935

L'an mil neuf cent trente cinq, le douze mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Rézé, proclamés par le bureau électoral

à la suite des opérations du 5 mai 1935 se sont  
reunis à la Mairie à la suite de la convocation qui  
leur a été faite par le Maire le 7 avril 1935,  
conformément aux articles 48 et 47 de la loi du  
5 avril 1884.

Étaient présents M. M. les Conseillers municipaux:

- |                                  |                          |
|----------------------------------|--------------------------|
| 1. Gar-Mariillet Gabriel         | 15. Landrian Fernand     |
| 2. Marchais Julien               | 16. Gendrouneau François |
| 3. Tangueron Léon                | 17. Gouttière Emile      |
| 4. Guérin Jean                   | 18. Chauvelon Félix      |
| 5. Hervouet Eugène               | 19. Haumort Gustave      |
| 6. Turpin Joseph                 | 20. Beignon Louis        |
| 7. Vignais Jean                  | 21. Girard Jean          |
| 8. Jorin Emile                   | 22. Bontin Arthur        |
| 9. Marcheteau Auguste            | 23. Massien Félix        |
| 10. Fabrice Marcel               | 24. Charrian Eugène      |
| 11. Ordrouneau Philippe          | 25. Clouet Auguste       |
| 12. Lefort Paul                  | 26. Olive Clément        |
| 13. Barreau Léon                 | 27. Charlot René         |
| 14. Jeuneau Jean B <sup>te</sup> |                          |

La séance a été ouverte sous la présidence  
de M. Rivière Charles, Maire, qui, après l'appel nominal  
a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des  
élections et a déclaré installer M. M. Gar-Mariillet, Marchais,  
Tangueron, Guérin, Hervouet, Turpin, Vignais, Jorin,  
Marcheteau, Fabrice, Ordrouneau, Lefort, Barreau  
Jeuneau, Landrian, Gendrouneau, Gouttière,  
Chauvelon, Haumort, Beignon, Girard, Bontin,  
Massien, Charrian, Clouet, Olive, Charlot, dans  
leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Rivière expose au conseil municipal le  
résultat définitif de la situation budgétaire de l'exercice  
1934.

Le résultat se traduit par un excédent de  
recettes de 385 734<sup>5</sup>, dont il y a lieu de déduire les  
dépenses correspondant à des services faits ou à des travaux  
prévus dans le courant de 1935, dépenses qui s'élèvent à  
310 792<sup>5</sup>.

En définitive le montant des fonds entièrement

libres s'élevait à la clôture de l'exercice à

385 734 - 310 792 soit 74 942<sup>+</sup>

Au cours de l'année 1934, la Commune a pu s'acquitter entièrement des dépenses arriérées de l'assistance médicale gratuite mises à sa charge par le département et qui s'élevaient à 156 344<sup>+</sup>.

Les résultats satisfaisants ont pu être obtenus malgré la lourde charge nécessitée par le paiement des allocations de chômage, charge qui représente pour le budget communal une dépense annuelle de 150 000<sup>+</sup>, et malgré les difficultés économiques, génératrices de moins-values dans le rendement des impôts.

M. Ordronneau Philippe, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M<sup>r</sup> Guérin Jean.

### Election du Maire

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A déduire : bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
ont obtenu M. M. Tangueron, vingt six voix	26
" Marchais, une voix	1

M. Tangueron ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

M. Ordronneau cède la présidence au nouveau Maire élu. Il adresse ses vives félicitations à M. Tangueron et souhaite que les résultats obtenus par la collaboration

de six années des anciens conseillers soient maintenus et développés par l'entente de tous dans le nouveau conseil.

Monsieur le Maire remercie ses collègues de l'avoir investi des fonctions de Maire. Il considère que le vote qui vient de lui conférer cet honneur entend désigner non seulement l'administrateur, mais aussi le militant. Il compte sur l'aide efficace et le dévouement de tous ses collègues pour mener à bien la gestion de la Commune. Il remercie M. Rivière, mais surtout de la situation florissante qu'il a laissée.

- Election du premier adjoint -

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Langeron, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître	<u>0</u>
reste pour le nombre des suffrages exprimés	27
Majorité absolue.	<u>14</u>

ont obtenu :

M. M. Marchais Julien, vingt cinq voix	25.
Ge. Masillet Gabriel, une voix	1.
Sorin Emile, une voix	1.

M. Marchais Julien ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint.

- Election du deuxième adjoint -

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	<u>0</u>
reste pour le nombre de suffrages exprimés	27

Majorité absolue		14
ont obtenu M. M. Gar. Marilliet, vingt quatre voix		24
Jorin Emile	une voix	1
Bontin Arthur	une voix	1
Charriau Eugène	une voix	1

M. Gar. Marilliet, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Election du troisième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du second adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	27
Majorité absolue	<u>14</u>

ont obtenu :

M. M. Bontin Arthur, vingt cinq voix	25
Chauvelon	1
Jorin	1

M. Bontin, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu adjoint.

Election du quatrième adjoint

Il a été procédé dans les mêmes formes à l'élection du quatrième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	<u>14</u>

ont obtenu :

M. M. Gonthière Emile, vingt quatre voix	24
Charriau	1
Lurquin	1

Lefort une voix

M. Goultière ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint.

### Nomination des Membres des Commissions.

Conformément à l'article 59 de la loi du 5 avril 1884, le Conseil Municipal procède à la nomination des membres des Commissions chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises

Savoir :

Travaux publics et hygiène - M. M. Guérin, Turpin, Landrian, Haumont, Giraud, Marchéau, Clouet, Charrier, Ordrouneau, Sorin, Vignais, Chauvelon, Gendrouneau.

Finances - M. M. Turpin, Vignais, Sorin, Guérin, Marchéau, Fabrice, Barreau, Landrian, Lefort, Jeuneau, Gendrouneau, Giraud, Clouet, Ollivé, Ordrouneau.

Commission Scolaire - M. M. Vignais, Chauvelon, Ollivé, Hervonnet, Sorin, Charrier, Lefort, Barreau, Jeuneau, Marchéau, Ordrouneau, Clouet, Giraud.

Cimetière - Sous Pezi : J. Marchais, Vignais et Ordrouneau

„ S<sup>t</sup> Paul : Gar-Murilliet, Guérin, Hervonnet, Turpin

Agriculture - M. M. Guérin, Hervonnet, Landrian, Jeuneau, Clouet et Sorin.

Affaires diverses - M. M. Turpin, Guérin, Lefort, Sorin, Ollivé, Reignon, Charlot, Haumont, Barreau, Vignais.

Service des bateaux - M. M. Massien, Sorin, Ordrouneau, Charlot, Ollivé, Haumont, Fabrice.

Salle des Fêtes - M. M. Julien Marchais, Gar-Murilliet, Lefort, Turpin et Gendrouneau.

Bureau de Bienfaisance. M. le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'aux termes de la loi du 5 août 1879, les Commissions administratives du Bureau de Bienfaisance sont composées du Maire, Président, et de six membres renouvelables, dont deux élus par les Conseils Municipaux ; ces deux délégués suivent le sort de l'Assemblée communale quant à la durée de leur mandat.

Le Conseil Municipal désigne :

M. Gar-Murilliet à Ragon

M<sup>me</sup> G. B<sup>te</sup> Marchais au Bourg.

Commission de chômage. Le Conseil Municipal désigne :  
 comme délégués patrons : M. M. Donillard et Garçon  
 comme délégués ouvriers : M. M. Fabrice et Lefort  
 comme délégués du Conseil  
 Municipal : M. M. Landrian et Gauthière.  
 M. Le Maire est président de la Commission.

Syndicat intercommunal pour l'installation du service d'eau. Le Conseil Municipal désigne comme délégués au syndicat intercommunal Rezé - Brugnais - La Montagne - Les Forrières, M. M. Marchais, Garçon, Marillet et Turpin.

~~J. Garçon~~ ~~Mareau~~ ~~Boutin~~ ~~Gauthière~~  
~~Mareau~~ ~~Fabrice~~ ~~Chapuis~~ ~~Garçon~~  
~~Garçon~~ ~~Fabrice~~ ~~Chapuis~~ ~~Mareau~~  
~~Garçon~~ ~~Fabrice~~ ~~Chapuis~~ ~~Mareau~~  
~~Garçon~~ ~~Fabrice~~ ~~Chapuis~~ ~~Mareau~~  
~~Garçon~~ ~~Fabrice~~ ~~Chapuis~~ ~~Mareau~~  
~~Garçon~~ ~~Fabrice~~ ~~Chapuis~~ ~~Mareau~~  
~~Garçon~~ ~~Fabrice~~ ~~Chapuis~~ ~~Mareau~~  
~~Garçon~~ ~~Fabrice~~ ~~Chapuis~~ ~~Mareau~~  
~~Garçon~~ ~~Fabrice~~ ~~Chapuis~~ ~~Mareau~~

## Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront au lieu ordinaire de leurs séances le 7 juillet 1935 à 9 heures.

— Ordre du jour —

- 1° Compte administratif
- 2° Budget additionnel de 1935
- 3° Budget additionnel du service communal de 1935
- 4° Projet d'acquisition d'une vedette
- 5° Bureau de bienfaisance (compte et budget)
- 6° Assistances et allocations militaires.
- 7° Affaires diverses

Rezé, le 3 juillet 1935 : Le Maire

*[Signature]*